



Rapport de la Cour des Comptes européennes sur les contrôles douaniers : L'UFE confirme la nécessité de créer une véritable union douanière en Europe

50 ans après la création d'une Union douanière, la Cour des Comptes européenne vient de rendre un rapport confirmant l'ampleur des fraudes douanières en Europe¹. **Elle dénonce la faiblesse des contrôles douaniers et l'absence d'harmonisation des contrôles, de la gestion des risques et des sanctions.**

Au-delà de ce diagnostic, elle confirme que 50 ans après la création d'une union douanière en Europe, **certains États membres utilisent une stratégie visant à amoindrir l'effort de contrôle douanier (et a fortiori de sanctions), dans le but d'inciter les opérateurs économiques à importer et à dédouaner les biens par leurs points d'entrée dans l'Union européenne.**

Ces stratégies non coopératives induisent une perte de ressources propres pour le budget de l'Union européenne, qui doivent être compensées par les budgets nationaux et au final par les contribuables européens. **Selon l'UFE, l'évasion douanière représente de l'ordre de 5 milliards d'euros de pertes fiscales pour l'Union européenne chaque année.**

Ces observations rejoignent et confirment les constats des syndicats membres de l'UFE² : moins de douaniers, moins de ressources, moins de contrôles, c'est plus d'opportunités pour la fraude et l'évasion douanières.

L'UFE prie la Commission européenne d'appliquer les recommandations de la Cour des Comptes, en particulier :

- en réalisant une estimation annuelle du manque à gagner de droits de douane ;
- en mettant en œuvre un cadre harmonisé des contrôles douaniers documentaires et physiques ;
- en développant et renforçant tous les canaux de coopération entre les administrations douanières européennes.

50 ans après la création d'une union douanière en Europe, l'UFE demande en particulier à la DG TAXUD à Bruxelles de mettre en œuvre toutes mesures permettant de lutter efficacement contre le dumping douanier, pratique consistant pour certains États à reconquérir le trafic de marchandises européen par un affaiblissement des contrôles douaniers dans leurs ports et aéroports d'entrée.

Pour l'UFE, toutes les équipes douanières européennes doivent être arbitrées selon les mêmes règles... Sinon, cela ne s'appelle pas une « union douanière », mais une compétition truquée.

Contact : Tel. (+0033) – 1 45 23 43 18

Arnaud PICARD, Vice-Président de l'UFE, responsable de la commission douane

¹Rapport spécial n°19/2017: Procédures d'importation: les intérêts financiers de l'UE pâtissent d'insuffisances au niveau du cadre juridique et d'une mise en oeuvre inefficace, paru le 5 décembre 2017 (<https://www.eca.europa.eu/fr>)

²L'UFE est la seule organisation syndicale à représenter au niveau européen les intérêts du personnel des administrations fiscales et douanières, toutes fonctions confondues. L'UFE compte plus que 400.000 affiliés répartis en 40 syndicats membres européens de 20 pays. Voir notre communiqué du 25 mai 2016 accessible sur notre site internet www.ufe-online.eu